Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dégât des eaux depuis plus de 2 ans

Par EmmaB

Bonjour,

Il y a 2,5 ans, j'ai fait constater auprès de mon assurance un dégât des eaux provenant de l'appartement du dessus chez moi.
Le propriétaire de l'appartement a joué la course contre la montre pendant 8 mois.
Au bout de 8 mois de discussions ne menant nul part, mon assurance a décidé de lancer une procédure judiciaire.
Après de nombreux rendez-vous, allers retours, questions en attente auprès de l'assurance, du Syndic, locataires du dessus, le TGI a donné ses conclusions en condamnant l'assurance et propriétaire du dessus (in solidum) à des frais (environ 30,000 euros couvrant 25000 euros pour les parties communes et 5000 euros pour les parties privatives).
Il n'y a pas eu d'appel du propriétaire du dessus. Le dossier semblait être donc clos en mars.

Aujourd'hui les fonds pour effectuer les travaux des parties communes ont été réceptionnés (par le biais d'un huissier).
Les travaux des parties communes consistent à casser sa salle de bain pour assainir la dalle de son sol (et de mon plafond).
Cependant, le propriétaire du dessus ne semble pas vouloir reloger ses locataires et semble jouer à nouveau la course contre la montre (en relançant la balle sur le syndic. Il explique attendre que le Syndic fasse quelque chose). Il explique ne pas comprendre pourquoi nous devons faire des travaux chez lui. En parallèle, je n'ai aucun (ni le syndic, ni l'assurance) document prouvant que ce Monsieur ait bien procédé à la réparation de sa fuite.

Bref, cette histoire tourne en rond depuis maintenant 2 ans environ. Les choses avancent très très lentement. Et l'avocate de mon assurance vient d'officialiser qu'elle assignait ce Monsieur.

J'avoue être perdue et avoir beaucoup de questions sans réponse...

Si quelqu'un a déjà été face à ce genre de situation, je suis preneuse de conseils.
Quelles sont les conséquences d'une assignation (durée? futures étapes?), est ce que cela est irrévocable ? etc.

Un grand grand merci